

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de MIEUSSY

Travaux de reprise des berges du Foron de Mieussy

Pétitionnaire : Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et des Affluents

Le public est informé que par arrêté préfectoral n° DDT-2019-1370 du 06 septembre 2019 est prescrite sur le territoire de la commune Mieussy une enquête publique relative à l'autorisation environnementale (articles L214-1 à L214-6 du code de l'environnement) et à une déclaration d'intérêt général (article L151-37 du code rural), concernant des travaux de reprise des berges du Foron de Mieussy sur la demande du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et des Affluents (SM3A).

Un dossier sera déposé à la Mairie de Mieussy, pendant 16 jours, du **lundi 07 octobre 2019 au mercredi 23 octobre 2019** inclus, où le public pourra prendre connaissance du dossier pendant les heures d'ouverture de la Mairie.

Le dossier de demande d'autorisation pourra être également consultable sur le site Internet des services de l'Etat www.haute-savoie.gouv.fr pendant toute la durée de l'enquête publique.

Monsieur Ange SARTORI, (architecte urbaniste retraité), est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie, ou adressées, par écrit, au commissaire-enquêteur en mairie de Mieussy (siège de l'enquête) Le public pourra éventuellement transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse : ddt-enquetes-publiques@haute-savoie.gouv.fr

Le commissaire-enquêteur siègera en personne en mairie de Mieussy les :

Dates de permanence	Heures de permanence
mardi 8 octobre 2019	14h00-17h00
mercredi 23 octobre 2019	9h00-12h00

Il établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et examinera les observations recueillies. Il consignera ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves, ou défavorables à l'opération.

Dans les quinze jours à compter de la réponse du demandeur ou à l'expiration du délai qui lui est imparti, le commissaire-enquêteur transmettra les dossiers d'enquête avec ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie (direction départementale des territoires, service eau-environnement).

Après clôture de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur sera déposée dans la mairie concernée et publiée sur le site Internet des services de l'État. Ces documents seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Pour le préfet et par délégation
P/Le directeur départemental des territoires
L'adjoint au chef du service eau-environnement



Thomas RIETHMULLER